

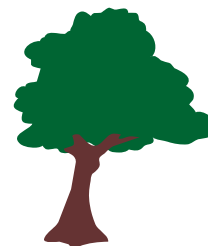
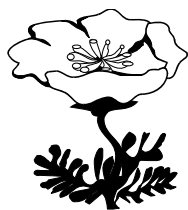


BULLETIN TRIMESTRIEL D'INFORMATIONS MUNICIPALES

N° 23 ❧ HIVER ❧ 2005
JANVIER ❧ FEVRIER ❧ MARS 2005

SOMMAIRE

- ❖ **Conseils municipaux, 1-4**
- ❖ **Informations diverses, 4-5**
 - Recensement obligatoire à 16 ans
 - Incivisme
 - Environnement
 - Projet éco-école
 - Risques majeurs
- ❖ **Manifestations, 6**



CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DECEMBRE 2004

➔ CONVENTION AVEC LA SARL MED'AC

Dans le cadre de l'aménagement du lotissement « *les Hauts de Puech Mourié* » Route de Saint-Juéry, la convention fixe les engagements réciproques de la Sarl MED'AC et de la commune de Cunac pour la réalisation d'un carrefour d'accès au futur lotissement.

La Sarl prend l'engagement de décaisser, empierrer, et goudronner l'ensemble de la surface nécessaire à l'aménagement du carrefour. Ces travaux seront réalisés aux frais exclusifs de cette société. La commune réalisera à ses frais exclusifs la signalisation au sol et toute matérialisation et autre signalisation qu'elle jugera utiles. Le Conseil autorise le Maire à signer cette convention.

➔ CONVENTION AVEC EDF

EDF, en sa qualité de fournisseur d'électricité, propose aux Collectivités Territoriales un ensemble d'informations accessibles depuis Internet : Di@lège. Le protocole s'applique exclusivement aux sites du périmètre des points de livraison bénéficiant du tarif régulé EDF.

Dans le cadre de ce protocole, Di@lège ne donnera pas lieu à facturation. Le Conseil autorise le Maire à signer ce protocole avec EDF fournisseur.

➔ RAPPORT 2004 DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (C.L.E.C.T.) DE LA C2A

A la fin de l'année 2003, la C.L.E.C.T. a proposé un rapport d'évaluation, adopté début 2004 à la majorité qualifiée des communes membres, à partir duquel les attributions de compensation ont été calculées mais avec la possibilité de les réexaminer, après avoir eu connaissance du bilan 2003 de la C2A.

Au terme des débats de la C.L.E.C.T. des 10 et 17 novembre 2004, l'ensemble des charges transférées en 2003 a été retenu. Reste en suspens l'évaluation de la participation au bilan d'Albi-pôle, qui sera réexaminée lors du transfert des zones d'activités.

Le Conseil adopte le rapport 2004 de la C.L.E.C.T.

➔ CAHIER DES CHARGES – REVISION DU

Le Cahier des Charges, réalisé par les Services de la DDE du Tarn, va être envoyé aux Bureaux d'Etudes candidats à la révision :

- il fixe les objectifs et contraintes identifiés par la commune et les modalités de concertation définies par le Conseil.

- il précise le contenu de la mission, les conditions de réalisation de l'étude, le délai d'exécution, le régime de propriété des études et documents, les modalités des obligations de discrétion et de secret professionnel, le principe de rémunération, les modalités de règlement financier, les règles d'exception, de résiliation et de contestation, les critères de jugement de l'offre, les caractéristiques des supports informatiques.

Le Conseil autorise le Maire à lancer la consultation auprès des bureaux d'études candidats à la révision du POS.

➔ ADHESION DE LA COMMUNE DE TERSSAC AU SIAHD

La commune de Terssac a fait une demande d'adhésion au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique du Dadou.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de donner une suite favorable à la demande d'adhésion de la commune de Terssac.

➔ DOTATION SPECIALE INSTITUTEURS : INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT POUR 2004

Le Conseil donne son accord sur le montant de l'indemnité de base, fixée à 161,66 euros par mois pour l'année 2004. Les majorations éventuelles s'appliquent automatiquement à cette somme selon la situation familiale. (Décret n° 83-367 du 2 mai 1983)

➔ Questions diverses

➔ Espace associatif

Le permis de construire est toujours en cours d'instruction. Les subventions du Conseil Régional (36 951 euros) et du Conseil Général (73 902 euros) sont acquises.

➔ CFA (Centre de Formation d'Apprentis)

La pose de la 1^{ère} pierre aura lieu le mercredi 19 janvier à 15 h 30 sous la présidence de Martin Malvy, Président du Conseil Régional Midi-Pyrénées. Une réunion avec les riverains du futur chantier, sur la Z.A. des Combettes, se tiendra à la Salle des Fêtes de Cunac à 20 h 30 ce même jour.

➔ Avancement des travaux :

- Chemin du Pin : pluvial terminé
- Place de l'Eglise : plantation d'arbres
- Aménagement de casiers de rangement pour le matériel des associations à la Salle de Sports

➔ Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

Le tarif des repas à domicile passe de 7,50 euros à 7,60 euros, suite au changement du tarif du C.C.A.S. d'Albi.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2005

➔ MAITRISE D'ŒUVRE ASSAINISSEMENT Z.A. DES COMBETTES ET ROUTE DE SAINT-JUÉRY

Monsieur le Maire expose les conclusions de l'étude menée par le cabinet SCHERZ'EAU en vue de la desserte de la Z.A. des Combettes et de la mise en réseau séparatif Route de Saint-Juéry.

➔ Z.A. des Combettes : parmi les 4 solutions proposées, le Conseil retient celle prévoyant que la canalisation suive une courbe de niveau (permettant une évacuation en gravitaire) et rejoigne le réseau existant sur le Chemin de Saint- Eloi, dans la descente vers la RD 999.

Coût : 90 896 euros. (non subventionnable)

➔ Route de Saint-Juéry : le Conseil décide :

➔ de créer un déversoir d'orage, au bout de la Route Vieille de Montplaisir, pour le réseau de collecte route Vieille de Montplaisir.

➔ de mettre en séparatif le réseau de la Route de Saint-Juéry.

➔ de prévoir une tranche optionnelle de 100 000 euros pour desservir Le Vialar et une partie de Puech Mourié.

Le Conseil décide de lancer un appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre de l'ensemble de ces travaux.

Le coût sera de 255 944 euros hors option. (partiellement subventionnable)

➔ D.G.E. 2005 (DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT)

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à effectuer la demande de DGE 2005 pour un projet de réhabilitation et de mise en conformité des sanitaires de l'Ecole Maternelle et de la Cantine-garderie.

➔ ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2005

Monsieur le Maire présente les principaux éléments qui auront une incidence sur les budgets de fonctionnement et d'investissement 2005.

➔ Budget de fonctionnement :

- Augmentation de la contribution au S.D.I.S. (Service Départemental d'Incendie et de Secours)
- Evolution de la masse salariale
- Incertitude sur le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.)
- Evolution de la fiscalité communale

➔ Budget d'investissement :

- Reprise de programmes déjà ouverts en 2004
- Etudes de requalification des espaces publics et du centre bourg dans le cadre de la révision générale du POS et de sa transformation en PLU
- Réalisation d'un columbarium et d'un jardin du souvenir au cimetière
- Clôture et arrosage du stade de la Salle de Sports
- Renforcement du réseau d'eau Route des Templiers
- Programme de voirie 2005
- Programme d'embellissement du village
- Rénovation des sanitaires de l'Ecole.

➔ QUESTIONS DIVERSES

➔ Espace associatif

La législation ayant évolué, le passage d'une commission de sécurité est désormais obligatoire pour ce type d'équipement. Des contraintes supplémentaires sont donc prévisibles.

➔ C.F.A. : pose de la première pierre / réunion d'information des riverains

La 1^{ère} pierre du futur C.F.A. (Centre de Formation d'Apprentis) de la Chambre de Métiers a été posée le mercredi 19 janvier 2005 à 16 heures, en présence de Martin MALVY, Thierry CARCENAC, Michel MALATERRE-FOURES, Henri RAYNAL et Jean-Claude de LAPANOUSE. L'ouverture du C.F.A. est prévue pour septembre 2006.

A 20 h 30, le même jour, a eu lieu une réunion d'information des riverains du futur C.F.A., en présence du Président (Henri RAYNAL), du Secrétaire général (Alain PEYRO) et du responsable des bâtiments (Gérard ROUMIEU) de la Chambre de Métiers, ainsi que du Maire et du Conseil. Une trentaine de personnes étaient présentes. De nombreuses questions ont été soulevées, donnant lieu à 3 heures d'échanges intéressants. Au

cours du chantier, tout sera mis en œuvre pour que la vie des quartiers riverains soit la moins perturbée possible. (Templiers, Chemin du Pin, Lanel, Saint –Eloi, Combettes)

→ Chenil

La C2A a décidé de prendre la compétence chenil.

Le service sera amélioré dans le but de pouvoir mener une vraie politique de maîtrise de la divagation des animaux sur les communes de la C2A .

→ Révision du POS, transformation en PLU

Dix bureaux d'études ont été consultés. La date limite de remise des offres est fixée au 31 janvier 2005 à 12 heures.

Le dossier « porter à connaissance » est consultable en mairie depuis le 11 janvier.

→ C.A.U.E. (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement)

Une réunion de travail, concernant l'étude de la recomposition du village a eu lieu le 12 janvier 2005.

→ Homologation du stade

Un dossier de demande d'homologation a été déposé auprès de la Fédération Française de Rugby.

→ Collecte pour les victimes en Asie du Sud-Est

Initiée par l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn, une opération « Solidarité Communes » est en cours. Les sommes recueillies seront reversées, à parts égales, à l'UNICEF et à la Croix Rouge.

Une urne est mise à disposition en Mairie.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2005

→ DECISION MODIFICATIVE AVANT BUDGET PRIMITIF 2005

Afin de pouvoir régler les travaux d'aménagement de casiers de rangement à la Salle de Sports, le Conseil vote 8 000 euros de crédits supplémentaires au programme « Aménagements de locaux ».

→ CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT D'ENTRETIEN A TEMPS NON COMPLET

Un contrat emploi-jeune arrive à expiration le 30 avril 2005. Le Conseil décide de pérenniser le poste en créant, avec effet au 1^{er} juin 2005, un emploi à temps non complet, à raison de 27 heures hebdomadaires, d'agent d'entretien affecté au service environnement, entretien des espaces verts et propreté du village.

Pour couvrir la période de transition entre l'expiration du contrat emploi-jeune et la création du nouvel emploi, il sera établi un contrat à durée déterminée (C.D.D.) du 1^{er} mai au 31 mai 2005 à raison de 27 heures hebdomadaires.

→ MARCHES DEMATERIALISES

Monsieur le Maire expose au Conseil la proposition de la C2A de mettre gratuitement à la disposition des communes qui le souhaitent l'accès via Internet, à une plate-forme sécurisée de réception des plis dématérialisés (candidatures et offres pour les gros marchés).

Cela permettra de répondre à une loi qui impose de donner aux entreprises candidates à un appel d'offres, lancé par la

commune, de déposer leur offre par courrier électronique (ne concerne que des marchés d'un montant supérieur à 230 000 euros).

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition avec la C2A.

→ S.P.A.N.C. (Service Public d'Assainissement Non Collectif) intercommunal

Au 1^{er} janvier 2006, la loi impose aux communes d'avoir confié à un service public le contrôle des installations d'assainissement non collectif (individuel).

Le Conseil communautaire de la C2A, dans sa séance du 8 février dernier, a approuvé le transfert de la compétence assainissement non collectif à la C2A.

La compétence se limitera au contrôle du bon fonctionnement de ces installations individuelles. (environ 180 à Cunac)

Le Conseil municipal approuve :

- le transfert de la compétence assainissement non collectif à la C2A à effet au 1^{er} janvier 2006,
- les modifications statutaires de la C2A rendues nécessaires par ce transfert,
- la décision de n'exercer que le contrôle obligatoire des installations individuelles.

→ TRANSFERT DU CHENIL MUNICIPAL D'ALBI A LA C2A

La C2A a approuvé le principe du transfert à son profit du chenil municipal d'ALBI. Ce transfert s'accompagnera d'une augmentation du nombre de boxes d'accueil des chiens et chats et du maintien des services existants. Il sera effectif à la date de l'arrêté préfectoral modifiant les statuts de la C2A.



Le Conseil approuve le transfert du chenil à la C2A ainsi que la modification des statuts communautaires qu'il implique.

→ MODIFICATION DU POS

Monsieur le Maire expose au Conseil la nécessité de modifier le POS afin de supprimer une zone réservée en bordure du ruisseau de CUNAC, au niveau de la Z.A. de Lavergne d'une part, et en aval de la Route des Templiers, d'autre part, afin de permettre aux propriétaires des parcelles attenantes d'effectuer des aménagements.

Le Conseil décide de prescrire cette modification du POS.

→ Questions diverses

☞ REVISION DU POS

Après examen des 7 candidatures reçues, le Conseil décide de retenir l'offre du bureau URBASCOPE pour un montant de 19 745,96 euros TTC.

☞ Demande de subvention exceptionnelle

Une demande de subvention exceptionnelle a été présentée par le club de rugby de CAMBON-CUNAC, afin d'aider à financer le voyage en Irlande de jeunes joueurs.

Conformément à sa position habituelle, le Conseil décide de ne pas donner suite.

👉 Association des Retraités et Personnes Agées de Saint-Juéry et Cunac (ARPA)

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Madame la présidente de l'A.R.P.A. l'informant qu'en raison de finances très saines, son association ne sollicite pas de subvention de la part de la Mairie pour 2005.

Elle remercie la municipalité pour la mise à sa disposition de la Salle des Fêtes et pour son soutien.

👉 EUROVIA

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a adressé une lettre recommandée à la société EUROVIA pour réclamer le remboursement du matériel détérioré (pompes de relèvement) du fait d'une mauvaise réalisation des travaux par cette entreprise lors de l'extension du réseau d'assainissement collectif. Jusqu'à ce jour, l'entreprise est restée sourde aux réclamations répétées qui lui ont été faites à ce sujet.

👉 ROND-POINT DES ECOLES

Depuis la création de ce giratoire, il a été constaté à plusieurs reprises que certains usagers inconscients qui circulent dans le sens ALBI-VILLEFRANCHE coupent tout droit et s'engagent à contre-sens au lieu d'effectuer le tour du rond-point et ce, de jour comme de nuit !

Ainsi, le 15 février entre 19 h 10 et 19 h 50, sur 24 voitures et 1 cyclomoteur qui ont emprunté ce giratoire, 2 voitures ainsi que le cyclomoteur ont coupé tout droit. Or, ce giratoire a été implanté pour sécuriser cette entrée du village en ralentissant la circulation.

Il est fait appel au bon sens et à la responsabilité des conducteurs, la mairie sollicitera la gendarmerie pour qu'elle procède à des contrôles.



👉 SECURITE ROUTIERE

Une étude a été réalisée par la DDE, à la demande de la municipalité, en vue de sécuriser les 3 carrefours suivants :

- carrefour Route des Avalats / Route de Villefranche,
- carrefour du Vialar,
- entrée du lotissement des Sittelles.

En fonction des coûts, une décision interviendra prochainement pour le lancement d'une partie des travaux.

Par ailleurs, des devis ont été demandés pour mettre en place une signalisation au sol en d'autres points dangereux de la commune.

INFORMATIONS DIVERSES

👉 JOURNEE D'APPEL DE PREPARATION A LA DEFENSE (filles et garçons) RECENSEMENT OBLIGATOIRE A 16 ANS

Les jeunes gens et jeunes filles nés :

- en **janvier, février et mars 1989** doivent venir se faire recenser à la Mairie, munis de leur livret de famille, **avant le 29 avril 2005.**

en **avril, mai, juin 1989** doivent venir se faire recenser à la Mairie, munis de leur livret de famille, **avant le 31 juillet 2005.**

👉 Il est à noter que l'attestation de recensement est nécessaire pour se présenter à un concours, examen, permis de conduire, soumis au contrôle de l'autorité publique

👉 DISTRIBUTION DE RATICIDE

Dans le cadre de la compétence Environnement de la C2A, une des priorités en matière d'hygiène et santé est la dératisation. La C2A achète le raticide à la tonne (4 tonnes) et chaque mairie en dispose, au prorata du nombre de foyers. Il est donc possible de venir en retirer gratuitement à la Mairie (sachets de 100 g).



👉 CORRESPONDANT LOCAL DE LA DEPECHE DU MIDI

Le nouveau correspondant est :

Laurent JANY.

E.Mail lc.jany@free.fr

Portable : 06 86 27 00 85

👉 NOUVELLE ASSOCIATION CUNACOISE

CRAPAHUTS VALLES DU TARN 4X4

113 route de Villefranche

👉 Président : Christophe MALIGNE

Cette association a pour but d'organiser des randonnées en véhicules tout-terrain avec le souci du respect de l'environnement.

👉 INCIVISME

☹ Salle de Sports ☹

- ▶ poubelle cassée et jetée (lundi 29/11/2004)
- ▶ 2 poignées de douches cassées (vendredi 3/12/2004)
- ▶ radiateurs à fond, porte du bas ouverte à moitié, 2 portemanteaux cassés (lundi 24/01/2005).

☹ SALLE DES FETES ☹

Des manques de propreté ont été constatés à plusieurs reprises, après location à titre gratuit ou onéreux.

Il est rappelé que la Convention d'occupation (article 2.1) ainsi que le Règlement de la Salle des Fêtes (titre III, article 6) stipulent :

« L'utilisateur s'assurera de laisser les lieux dans l'état où il les a trouvés à son arrivée », que ce soit la salle elle-même ou les locaux annexes (toilettes). En outre, (Titre III article 8), « les chaises, tables et bancs », doivent être remis à leur place, « après nettoyage si nécessaire. »

☹ ROND-POINT DES ECOLES ☹

Il apparaît impératif de rappeler aux conducteurs qu'un rond-point doit être abordé par la droite et non par la gauche. Des infractions à cette règle ont été constatées à plusieurs reprises et signalées en Mairie. Dans le sens Albi-Cunac, Monsieur le Maire ainsi que plusieurs Conseillers municipaux se sont ainsi fait court-circuiter par de dangereux casse-cous impatientes.

➔ ENVIRONNEMENT

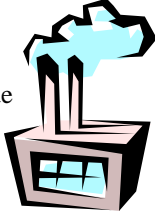
☞ LE VIALAR et LES TEMPLIERS



Les quartiers du Vialar et des Templiers sont souvent enlaidis aux abords des conteneurs à verre, qui prennent des aspects choquants de décharge publique. Il est rappelé que cartons, sacs, bouchons et capsules ne doivent pas être abandonnés au pied des conteneurs à verre mais joints aux ordures ménagères non recyclées.

☞ LAVERGNE, RUE DE LA MAIRIE, RUE DU BOURG, ROUTE D'ALBI

Régulièrement, des fumées noires, nauséabondes et toxiques, provenant de l'incinération à l'air libre de déchets de plastiques, bois traités, déchets verts ou autres ordures, par des professionnels ou des particuliers, s'élèvent de la zone d'activités de Lavergne, de la Rue de la Mairie, de la Rue du Bourg et de la Route d'Albi, polluant l'atmosphère et les jardins des nombreuses habitations situées à proximité. Plusieurs plaintes circonstanciées ont été déposées à la Mairie.



Il est rappelé que l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental INTERDIT:



➔ la destruction des ordures ménagères et autres déchets à l'aide d'incinérateur individuel ou d'immeuble.

➔ le brûlage à l'air libre des ordures ménagères.

Les raisons de ces interdictions devraient faire frémir les contrevenants : par incinération sauvage à l'air libre ou dans un petit incinérateur, les rejets polluants (dioxines et furanes hautement cancérigènes) sont 100 à 10 000 fois plus élevés que par incinération dans une usine spécialisée.

Rappels :

- pour les particuliers : dépôt gratuit de déchets divers,
- pour les professionnels : dépôt payant de certains déchets, à 3 km de Cunac, DECHETTERIE TRIFYL
La Besse – SAINT-JUERY - ☎ 05 63 45 06 09

☞ PNEUS USAGES

Les pneus de voitures, camions ou engins agricoles ne doivent surtout pas être brûlés (voir paragraphe ci-dessus). Ils sont repris par des entreprises, moyennant un coût de traitement, dépendant de leur type et de leur poids. L'entreprise la plus proche, BRIANE ENVIRONNEMENT (2 rue Clément Ader à Saint-Juéry) pratique les tarifs suivants :



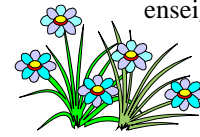
- véhicules légers : 159 euros la tonne.
- véhicules lourds : 250 euros la tonne.
- véhicules agricoles : 275 euros la tonne.

Chaque année, en France, 400 000 tonnes de pneus arrivent en fin de vie. La moitié fait l'objet d'une réutilisation : travaux de remblaiement ou de génie civil, combustible dans les

cimenteries, additif aux bitumes routiers. L'autre moitié s'accumule dans d'immenses dépôts... au meilleur des cas !

➔ PROJET ECO-ECOLE

Suite à la 1^{ère} réunion du 6 novembre 2004 autour du projet ECO-ECOLE (voir bulletin municipal n° 22, automne 2004), une 2^{ème} réunion a eu lieu à l'école le 4 février 2005. Le projet ECO-ECOLE est encadré par le C.P.I.E. (Centre Permanent d'Initiative sur l'Environnement), dont les animateurs sont intervenus à plusieurs reprises dans les classes. Au cours de cette réunion, les



enseignants ont présenté aux parents et élus leurs actions avec les enfants au cours des 3 derniers mois :

☞ en maternelle : apprendre à distinguer les différentes matières, à les trier, à les réutiliser (fabrication de mangeoires d'animaux), à moins gaspiller ; visite à la décharge de Ranteil (avec les CP).

☞ en CP : collecte des déchets sur le Chemin des Ormes (... 4 sacs !) puis tri ; travail sur les emballages et sur la pollution ; ateliers de recyclage ; distinction entre déchets organiques et industriels.

☞ en CE : travail sur le tri sélectif, à l'école comme à la maison.

☞ en CM : comment fabriquer l'électricité, l'économiser ; énergies renouvelables et non renouvelables.

Les participants ont émis différentes idées pour la suite du projet avec les enfants : mise en place du tri à l'école –goûter collectif - achat collectif de papier recyclé –communication écrite sur les actions accomplies- mise en place dans l'école de pictogrammes pour l'apprentissage des gestes " anti-gaspi " (eau-électricité-chauffage-papier toilette).

La prochaine réunion du 5 mars sera destinée à élaborer le programme des ateliers à mener sur les 3 ans à venir.

➔ RISQUES MAJEURS

La commune de Cunac figure dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs (édition 1998) comme étant soumise à deux risques majeurs :

☞ risque de type naturel : inondation (ruisseaux de Cunac et de la Pontésié)

☞ risque de type technologique : transport de matières dangereuses (Conduite Transport GAZ GSO).

Ces deux risques sont notifiés dans le Document Communal Synthétique (D.C.S.), consultable à la Mairie. Il permettra au maire d'élaborer un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M.), enrichi de mesures de prévention et de protection prises par la Commune et accompagné de fiches d'information destinées aux citoyens.

Pour se préparer à un évènement subit et important, il convient également d'élaborer un Plan de Sauvegarde Communal comportant les caractéristiques des risques, les consignes de sécurité, des fiches réflexes et un annuaire.

PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX¹

Mercredi 23 mars 2005 à 20 h 30

Mercredi 27 avril 2005 à 20 h 30

Mercredi 25 mai à 20 h 30

Mercredi 22 juin à 20 h 30

MANIFESTATIONS A NOTER

Date et heure	Description	Lieu	Organisateur
Dimanche 20 mars 2005 9 h 30	Randonnée pédestre à Saint-Sulpice	Rassemblement Place du Mail	<i>Foyer Laïque d'Education Permanente</i>
Dimanche 3 avril 2005 9 h 30	Randonnée pédestre au Puy-Saint-Georges	Rassemblement Place du Mail	<i>Foyer Laïque d'Education Permanente</i>
Samedi 9 avril 2005 et Samedi 16 avril 2005 20 h 30	Théâtre ☛ <i>La cantatrice chauve (extraits)</i> (Eugène Ionesco) ☛ <i>Un réveillon à la montagne</i> (Yvon Taburet) ☛ <i>Au café du théâtre</i> (création)	Salle des Fêtes	<i>Foyer Laïque d'Education Permanente</i>
Samedi 16 avril 2005 19 h 30	2 ^{ème} soirée dansante basque des Clubs de Basket de Cunac et Lescure	Salle des Fêtes de Lescure	<i>TNB Cunac et Lescure</i>
Samedi 23 avril 2005 20 h 30	Animation	Salle des Fêtes	<i>Union Sportive Cunacoise</i>
Dimanche 8 mai 2005 11 h 30	Cérémonie	Monuments aux morts	<i>Le Maire et le Conseil municipal</i>
Samedi 21 mai 2005 17 h 00 et 20 h 30	Conférence/débats « <i>L'autisme au quotidien</i> » Concert	Salle des Fêtes	<i>Association Autisme 81</i>
Dimanche 22 mai 2005	Repas	Salles des Fêtes	<i>A.R.P.A. Cunac / St-Juéry</i>
Vendredi 03-10-17 juin 2005 20 h 30	Concours Pétanque	Place du Mail	<i>Epicerie Bar "le Mail"</i>
Samedi 28 mai et Samedi 4 juin 2005 20 h 30	Théâtre ☛ <i>Copie conforme</i> (Michel Coulaureau) ☛ <i>La princesse qui disait toujours non</i> (Vanina Laugier) ☛ <i>Il faut viser la pierre</i> (Guy Foissy) ☛ <i>Le chapeau</i> ☛ <i>Maison à vendre</i> (Karl Valentin) ☛ <i>Como col y camiso</i>	Salle des Fêtes	<i>Foyer Laïque d'Education Permanente</i>
Mi -juin	Aubade		<i>Comité d'Animations de Cunac</i>
Samedi 11 juin 2005 à 16 h 00	Gala danse suivi du repas de fin d'année	Salle des Fêtes	<i>Union Sportive Cunacoise</i>
Vendredi 17 juin 2005	Fête de l'Ecole	Salle des Fêtes	<i>Ecole publique de Cunac</i>
Dimanche 19 juin 2005 9 h 30	Randonnée pédestre dans le Sidobre	Rassemblement Place du Mail	<i>Foyer Laïque d'Education Permanente</i>
Samedi, dimanche 25-26 juin 2005	Fête de Cunac	Village	<i>Comité d'Animations de Cunac</i>

Publication trimestrielle de la commune de Cunac

10 Grand'Rue - Tél. 05 63 55 13 93 – e-Mail : mairie.cunac@cunac.fr

Directeur de la publication : Jean-Claude de Lapanouse

Rédaction et mise en page: Commission Communication

Impression : Mairie de Cunac – mars 2005

Tirage : 500 exemplaires

Les articles publiés ne peuvent pas être reproduits sans autorisation



¹ Il est à noter que ces dates ne sont pas définitives et peuvent être modifiées.

